



## **Procès-verbal de l'assemblée générale d'ESAD, à Fribourg/Suisse 14.09.2022**

### **1. Accueil et bienvenue**

Le président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux 11 membres présents. Sont excusés : R. Lüthi, B. Wandeler, E. Flüeler, M. Müller, T. Schaller, L. Zamperlini Turnherr, C. Bardy Fedrigo, C. Fedrigo.

### **2. Ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sans modifications.

### **3. Adoption du PV**

Le PV de l'assemblée générale annuelle du 9 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

### **4. Admissions/démissions**

L'assemblée admet par acclamation une nouvelle membre, Cathy Gruber. Aucune démission est signalée.

### **5. Rapport d'activité et comptes 2021 et budget 2022**

M. Moussa commente le rapport d'activité en soulignant la satisfaction de la mise en route de la deuxième cantine scolaire à Menbere Tsehay. Actuellement, l'équipe d'ESAD sur place à Dessie compte 8 personnes salariées. M. Moussa s'exprime également sur le traumatisme subi pendant la phase de conflit armé, après l'intrusion dans la ville de Dessie des bandes armées du TPLF. Heureusement, nos cantines n'ont pas subi de dégâts directs, mais un vol du stock alimentaire était à déplorer (pour une valeur d'environ CHF 1000). Actuellement, c'est l'augmentation de tous les prix et l'inflation qui font souci.

Le caissier commente les comptes 2021, avec une légère baisse des cotisations et des dons. Le bilan au 31.12.2021 s'élève à CHF 71'348.68. Les recettes se situent à hauteur de CHF 34'969.60 et des dépenses à CHF 22'814.64, avec un résultat de CHF 12'154.96.

En réponse à une demande de l'assemblée, M. Moussa précise que les comptes en Ethiopie sont également vérifiés par un organe de révision. A cet effet, chaque année, ESAD doit procéder à une procédure d'appel d'offre public pour désigner l'organe de révision.



Le budget 2022 légèrement déficitaire (Recettes de CHF 33'500, Charges de CHF 46'000, déficit de CHF 12'500) tient compte de l'effet de l'inflation et se caractérise par une certaine prudence quant aux montants des dons privés.

C'est à l'unanimité que l'assemblée adopte le rapport d'activités.  
Le budget 2022 est adopté à l'unanimité.

## **6. Rapport du vérificateur des comptes**

Frank Gruber donne lecture du rapport de la vérification des comptes. Il précise avoir apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes dans leur ensemble. Il conclut que la comptabilité et les comptes sont conformes à la loi et aux statuts, qu'il y a concordances entre les écritures et les pièces présentées. L'exercice fait apparaître un bénéfice de CHF 12'154.96 et la fortune se monte à CHF 71'349.68.

En conséquence, le vérificateur des comptes propose à l'assemblée générale d'approuver les comptes de l'exercice 2021, d'en donner décharge au comité et au caissier. Ce qui est fait à l'unanimité.

## **7. Elections**

C'est par acclamation que l'assemblée reconduit les membres du comité et le vérificateur des comptes dans leur fonction :

- Comité : Elias Moussa, Ruth Lüthi, Ottorina Piller, Daniel Nyffeler, Antonio Piller (caissier).
- Vérificateur des comptes : Frank Gruber

## **8. Divers**

La parole n'étant pas demandé, le président clôt l'assemblée à 19h20 en exprimant ses remerciements pour le travail fourni.

*Fribourg, 3.10.2022/K. Karlen*